

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 05 JUILLET 2023**

Membres en exercice : 17 Membres présents : 12 Membres représentés : 0 Votants : 12 Quorum : 9	<i>L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-sept heures, le Conseil d'administration du CCAS des Houches, convoqué le vingt-huit juin, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Ghislaine BOSSONNEY, Présidente.</i>
Étaient présents	Ghislaine BOSSONNEY - Isabel LELIEVRE - Patrick VIALE - Bénédicte DE LACOSTE - Xavier CHANTELOT - Catherine CHOUPIN - Christiane BOUCHET – Catherine DEVOUASSOUX – Christine VIALE - Nicole MANSART - Céline MASINO - Lucien PARSO
Absents excusés	Madeleine SLUSARSKI - Yves PEROL - Ameline DE SCHUTTER - Mary FERRARO - Marie-Claude LEROUX -DEVOUASSOUD
Secrétaire de séance	Catherine DEVOUASSOUX

17h04 début de la séance.

Madame Le Maire ainsi que Madame Isabel LELIEVRE, Vice-Présidente, remercient les 2 nouveaux membres, Madame Catherine DEVOUASSOUX ainsi que Madame Christine VIALE pour leur approbation à leur nomination au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2023

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE – Vice-Présidente

Monsieur Xavier CHANTELOT aura un peu de retard et sera donc absent pour le début de la séance. Il ne participe pas au vote de l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du conseil d'administration si la rédaction du procès-verbal de la séance du 01^{er} juin 2023 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 01^{er} juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

II - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A LA PRESIDENTE

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE - Vice-Présidente

Monsieur Xavier CHANTELOT arrive à 17h07 pour participer à la séance.

➤ **DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES :**

Délivrance de bons alimentaires à retirer chez carrefour contact aux Houches :

- **Le 26/06/2023 :** 30 € délivrés à une personne seule, en difficulté financière temporaire.

III – FINANCES

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE – Vice-Présidente

Madame Isabel LELIEVRE informe les membres du conseil d'administration que pour faire face à l'inflation du prix des denrées alimentaires et le coût des services, une augmentation des tarifs des repas servis au restaurant scolaire est nécessaire.

Madame Isabel LELIEVRE précise que depuis 2 ans les tarifs n'avaient pas augmenté. Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2023/2024 et ainsi de valider les tarifs ci-dessous :

- Tarif normal : 5.45 €
- Enfants allergiques : 3.30 €
- Occasionnels non allergiques : 6.05 €
- Adultes : 10 €
- Accueil sur le temps méridien avec pique-nique fournit par la famille : 3.30€

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs 2023/2024 comme suit :
- Tarif normal : 5.45 €
 - Enfants allergiques : 3.30 €
 - Occasionnels non allergiques : 6.05 €
 - Adultes : 10 €
 - Accueil sur le temps méridien avec pique-nique fournit par la famille : 3.30€
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

Madame Le Maire précise qu'une convention avec la cuisine centrale sera faite durant l'été. Les tarifs de la cuisine centrale sont en cours de finalisation.

Madame Isabel LELIEVRE précise que dans le tarif normal annoncé à 5.45€ comprend uniquement le repas et non l'encadrement sur le temps méridien. Elle ajoute que le tarif facturé aux familles est inférieur au tarif payé par la Commune auprès de la cuisine centrale.

Madame Isabel LELIEVRE ajoute que pour les enfants allergiques et l'accueil sur le temps méridien avec pique-nique, le repas est en effet fourni par la famille et le tarif facturé à 3.30€ correspond au service de l'encadrement et de surveillance sur le temps méridien.

Madame Isabel LELIEVRE ajoute que les deux dernières semaines d'école avant les vacances d'été, du fait du manque de personnels suite à des départs en retraite et des arrêts maladie, il a été décidé de mettre en place uniquement l'accueil sur le temps méridien avec pique-nique fourni par la famille.

Madame Isabel LELIEVRE précise que des parents étaient mécontents de cette décision, certains souhaitaient se porter volontaire pour servir les repas aux enfants, toutefois en terme de responsabilité la commune ne souhaitait pas accepter d'engager des bénévoles, parents d'élèves pour assurer le service des repas.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Xavier CHANTELOT demande si dans le cadre du contrat d'assurance de la responsabilité civile de la Commune les bénévoles pourraient être assurés.

Monsieur Xavier CHANTELOT précise également qu'il y a quelques années, un article avait été publié dans le bulletin municipal pour communiquer aux parents le coût de revient d'un repas au restaurant scolaire.

Il propose que la commune publie de nouveau cet article et que l'information soit également transmise lors de l'envoi de la facture.

Madame Le Maire remercie la Régie électrique pour la mise à disposition d'un hébergement d'urgence en attendant la réhabilitation du presbytère.

La séance est levée à 17h40

Le secrétaire de séance
Catherine DEVOUASSOUX



La Présidente
Ghislaine BOSSONNEY



